

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES API DE CHARGEPOINT

1. Services. Les présentes conditions générales des services API de ChargePoint (les « **conditions générales d'API** ») s'appliquent à la prestation de services par ChargePoint, Inc. (« **ChargePoint** ») en lien avec la mise en œuvre et l'intégration de la technologie ChargePoint (définie ci-dessous) avec des systèmes exploités par un client de ChargePoint (le « **client** »). Les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint (définies ci-dessous) régissent la prestation des services d'intégration API (définis ci-dessous) par ChargePoint au client. Les conditions générales de l'assistance API de ChargePoint (définies ci-dessous) régissent la prestation de l'assistance API (définie ci-dessous) par ChargePoint au client. La portée des présentes conditions générales d'API se limite aux services d'intégration API et à l'assistance API (collectivement, les « **services API** ») et ne comprend pas les autres services (p. ex., les forfaits de service ChargePoint) offerts par ChargePoint.

2. Garantie; autres exonérations. ChargePoint déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir les services suivants de manière professionnelle au client : (a) les services d'intégration API conformément aux conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint, ou (b) l'assistance API conformément aux conditions générales de l'assistance API de ChargePoint. IL S'AGIT DE LA PLEINE MESURE DES GARANTIES FOURNIES EN VERTU DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES D'INTÉGRATION API DE CHARGEPOINT ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSISTANCE API DE CHARGEPOINT, RESPECTIVEMENT. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LES SERVICES API SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON LEUR DISPONIBILITÉ ». AUCUNE AUTRE DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST INCLUSE OU PRÉVUE PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTÉGRATION ET D'ASSISTANCE API DE CHARGEPOINT (DÉFINIES CI-DESSOUS) OU PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'API, OU DANS TOUTE PROPOSITION, TOUT CONTRAT, TOUT RAPPORT OU AUTRE DOCUMENT EN LIEN AVEC LES SERVICES D'API, ET CHARGEPOINT DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE DE CE GENRE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

3. Frais; paiement; taxes. Le client doit payer à ChargePoint les frais pour les services API indiqués dans le document de devis ChargePoint applicable (ou tout autre document de commande ChargePoint). En plus des frais pour les services API, le client remboursera à ChargePoint tous les frais remboursables raisonnablement engagés par ChargePoint, à la demande du client, relativement à l'exécution des services API. À moins d'indication contraire dans le document de devis ChargePoint ou dans les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint, les délais de paiement des frais et dépenses du client seront de trente (30) jours à compter de la date de la facture. Le client doit payer toutes les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, de valeur ajoutée et autres, le cas échéant, associées à la réception des services API par le client, excluant les taxes sur le revenu de ChargePoint. Toutes les obligations de paiement en vertu des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint ne peuvent être annulées et ne sont pas remboursables. Les paiements en retard sont assujettis à des frais correspondant au moindre de (i) un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou du (ii) taux maximal permis par la loi. Si un montant dû par le client est en retard de plus de trente (30) jours, ChargePoint peut, sans limiter autrement les droits ou recours de ChargePoint, (a) résilier les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint ou les conditions générales d'assistance API de ChargePoint, le cas échéant, ou (b) refuser de fournir les services API jusqu'à ce que ChargePoint ait reçu le paiement intégral.

4. Confidentialité. ChargePoint et le client conviennent (a) de ne pas utiliser les renseignements de l'autre partie divulgués conformément aux conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint qui sont identifiés comme étant « **confidentiels** » ou « **exclusifs** » au moment de la divulgation ou qui devraient raisonnablement être considérés comme confidentiels ou exclusifs en raison de leur nature ou du contexte de leur divulgation (les « **renseignements confidentiels** »), sauf dans l'exécution ou l'autorisation des conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint ou des conditions générales d'assistance API de ChargePoint, le cas échéant, et (b) de ne pas divulguer ou rendre autrement accessibles de tels renseignements à des tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre partie. La partie réceptrice peut divulguer les renseignements confidentiels de l'autre partie si un tribunal ou un organisme gouvernemental l'exige; à condition que (dans la mesure permise par la loi) la partie réceptrice fournisse à la partie divulgatrice un préavis raisonnable de ladite divulgation et lui donne la possibilité d'obtenir une ordonnance conservatoire ou un traitement confidentiel pour lesdits renseignements confidentiels. Les renseignements confidentiels ne comprennent aucun renseignement : (i) qui est ou devient accessible au public sans violation d'une obligation envers la partie divulgatrice; (ii) qui a déjà été connu par la partie réceptrice avant sa divulgation par la partie divulgatrice sans violation d'une obligation envers la partie divulgatrice; (iii) qui a été élaboré de façon indépendante par la partie réceptrice; ou (iv) que la partie réceptrice obtient légitimement d'un tiers sans restrictions d'utilisation et de divulgation. La partie divulgatrice conserve tous les droits, titres et intérêts sur ses renseignements confidentiels et aucune licence sur un droit de propriété intellectuelle n'est accordée ou rendue implicite par toute divulgation des renseignements confidentiels. Les renseignements confidentiels seront détruits ou retournés à la partie divulgatrice à sa demande ou à la résiliation ou à l'expiration des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint; à condition que les parties ne soient pas tenues de supprimer les copies conservées en vertu des systèmes automatiques de sauvegarde ou d'archivage (qui demeurent assujetties à des obligations de confidentialité).

5. Droits de propriété intellectuelle. ChargePoint sera propriétaire de tous les droits, titres et intérêts relatifs à la technologie ChargePoint, y compris les directives, les solutions ou autres éléments fournis par ChargePoint en lien avec les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint. Aucune licence pour la technologie ChargePoint n'est accordée au client en vertu des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint ou des présentes conditions générales d'API, et aucune autre licence ou aucun autre droit à la propriété intellectuelle d'une partie n'est accordé en vertu des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint ou des présentes conditions générales d'API par implication, préclusion ou autre. Aucune des parties n'utilisera les marques de commerce ou les logos de l'autre partie sans le consentement écrit préalable de l'autre partie.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. PEU IMPORTE SI TOUT RECOURS PRÉVU AUX PRÉSENTES NE RESPECTE PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL OU AUTREMENT, CHARGEPOINT NE POURRA ÊTRE EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, DE TOUTES DONNÉES PERDUES OU ENDOMMAGÉES, DE TOUTE INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, DE TOUTE PERTE DE CAPITAL OU DE TOUTE PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE OU PUNITIF, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QUELLE QU'EN SOIT LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ OU D'UNE AUTRE FAÇON, EN FONCTION DE TOUTE GARANTIE EXPLICITE, IMPLICITE OU REVENDIQUÉE QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'API. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHARGEPOINT EN VERTU DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES D'INTÉGRATION API DE CHARGEPOINT NE POURRA EXCÉDER LE TOTAL DES FRAIS PAYÉS PAR LE CLIENT EN VERTU DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES D'INTÉGRATION API DE CHARGEPOINT DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT donnant lieu à la responsabilité. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHARGEPOINT EN VERTU DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE API DE CHARGEPOINT NE POURRA EXCÉDER LE TOTAL DES FRAIS PAYÉS PAR LE CLIENT EN VERTU DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE API DE CHARGEPOINT DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT donnant lieu à la responsabilité.

7. Durée et résiliation. Les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint et les conditions générales de l'assistance API de ChargePoint seront résiliées conformément à leurs conditions respectives. De plus, le client peut les résilier conformément à l'article 9 des présentes conditions générales d'API. Sauf indication expresse dans les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint, le client n'aura droit à aucun remboursement des frais payés.

8. Divers. ChargePoint est un entrepreneur indépendant et ne sera pas considéré comme un employé ou un agent du client. Les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint ou les conditions générales de l'assistance API de ChargePoint constituent l'accord complet entre ChargePoint et le client concernant leur objet respectif et remplacent tous les accords et discussions antérieurs entre les parties relativement audit objet. Toute condition supplémentaire contenue dans l'instrument de commande du client ou toute condition générale énoncée dans tout autre document du client ne sera pas en vigueur. En cas de conflit entre les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint et les conditions de tout autre document, les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint prévaudront. Tous les articles des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint, qui doivent par leur nature survivre à la résiliation, survivront à la résiliation des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint. Les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint sont régies par les lois de l'État de Californie pour les clients situés aux États-Unis, ainsi que par les lois de la Colombie-Britannique et par le contrôle des lois fédérales canadiennes pour les clients situés au Canada. Les parties doivent se conformer à toutes les lois et réglementations d'État ou provinciales, nationales et étrangères applicables. Dans l'éventualité où une ou plusieurs des dispositions contenues dans les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint seraient invalides, illégales ou inapplicables à quelque égard que ce soit, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions ne seront en aucun cas touchés ou altérés. La renonciation par l'une ou l'autre des parties à tout défaut ou manquement aux conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint ne constitue pas une renonciation à tout autre défaut ou manquement ultérieur. La non-exécution de l'une ou l'autre des parties est justifiée dans la mesure où la performance est rendue impossible par un incendie, une inondation, un tremblement de terre, des lois ou des ordonnances ou des restrictions gouvernementales, ou toute autre raison où le défaut d'exécution est hors du contrôle et non causé par la négligence de la partie qui n'exécute pas.

9. Modification. ChargePoint peut, de temps à autre, réviser ou modifier les conditions des présentes conditions générales d'API (les « **révisions** »). Les révisions entreront en vigueur immédiatement, à l'exception des révisions de documents qui entreront en vigueur trente (30) jours après la publication des révisions. Si le client n'accepte pas les révisions, il doit fournir une notification écrite de son intention de cesser d'utiliser les services API. Les conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint prendront fin à la réception par ChargePoint d'une telle notification écrite.

10. Définitions

10.1 Les « **services d'intégration API** » désignent les services fournis par ChargePoint pour prendre en charge l'intégration API de ChargePoint du client, notamment fournir de l'assistance pour l'intégration des fonctions et des cas d'utilisation souhaités, la configuration des comptes d'essai, les essais et le dépannage initial des points terminaux API de ChargePoint, comme il est stipulé dans les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint.

10.2 L'« **assistance API** » désigne les services d'assistance annuels fournis par ChargePoint pour soutenir les clients, qui ont terminé la mise en œuvre des API de ChargePoint et qui ont accès aux services API pour le dépannage des problèmes API après l'intégration, comme il est stipulé dans les conditions générales de l'assistance API de ChargePoint.

10.3 Les « **API de ChargePoint** » désignent, individuellement ou collectivement, les interfaces de programmation d'application qui sont mises à la disposition du client en vertu de l'accord cadre de services et d'abonnement de ChargePoint du client avec ChargePoint, au fur et à mesure qu'elles sont mises à jour de temps à autre par ChargePoint.

10.4 Les « **conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint** » désignent les conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint et les conditions générales de l'assistance API de ChargePoint.

10.5 Les « **conditions générales des services d'intégration API de ChargePoint** » désignent le document intitulé « Conditions générales d'intégration API de ChargePoint » signé par le client qui fait référence aux présentes conditions générales d'API et les intègre par renvoi.

10.6 Les « **conditions générales de l'assistance API de ChargePoint** » désignent le document intitulé « Conditions générales de l'assistance API de ChargePoint » signé par le client qui fait référence aux présentes conditions générales d'API et les intègre par renvoi.

10.7 La « **technologie ChargePoint** » désigne les API de ChargePoint, la documentation et les outils associés, ainsi que d'autres éléments exclusifs de ChargePoint mis à disposition par ChargePoint en vertu des conditions générales d'intégration et d'assistance API de ChargePoint.